



**Crise sanitaire : une aide exceptionnelle de la Région  
Nouvelle-Aquitaine pour aider les familles en difficulté financière  
FONDS SOLIDARITÉ À DESTINATION DES FAMILLES DES LYCÉENS**

Le conseil régional a voté le 5 octobre dernier une enveloppe d'1,5 M€ pour venir en aide aux familles des élèves inscrits dans un lycée public ou privé de Nouvelle-Aquitaine qui subissent les conséquences économiques de l'épidémie de Covid-19.

Si vous rencontrez des difficultés en raison d'une perte significative de revenus liée à la crise sanitaire, vous pouvez prétendre à une aide ponctuelle.

Conçu pour vous aider à régler les factures du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2020-2021 à hauteur de 80% dans les domaines de la restauration, de l'hébergement et du transport scolaire, ce dispositif peut participer à la prise en charge de toute dépense visant à favoriser la scolarité (continuité pédagogique, dépenses de santé pour les lycéens en rupture familiale) et conforme à l'objet de la subvention.

Il vous suffit de compléter le formulaire de demande spécifique. Parallèlement, vous avez la possibilité de solliciter le fonds social du lycée pour bénéficier d'une aide pour les 20% restant à votre charge (le dossier de demande d'aide du fonds social est à retirer au service intendance). Le formulaire de demande spécifique et éventuellement le dossier de demande d'aide du fonds social, dûment complétés et accompagnés des pièces justificatives demandées, sont à déposer rapidement et au plus tard le 8 décembre 2020 (contact : Marie-Thérèse Péguin au 05-49-57-52-90).

Le lycée instruira votre demande pour le compte de la Région Nouvelle-Aquitaine. A l'issue de la commission du Fonds Social, vous serez informé(e) du montant qui vous a été attribué.